

hommes ou femmes, eux-mêmes bien instruits de la doctrine sacrée et capables de l'enseigner avec toute la diligence possible aux enfants, garçons ou filles, confiés à leurs soins.

A cette fin la S. Congrégation a proposé les mesures suivantes et avec l'approbation du Souverain Pontife, elle les prescrit dans la présente lettre :

1. Pendant le postulat et le noviciat les aspirants et les aspirantes repasseront la doctrine chrétienne et on la leur enseignera plus à fond, si bien que chaque frère et chaque soeur non seulement la sache par coeur, mais soit capable de la bien expliquer, et que nul ne soit admis aux voeux sans avoir montré dans un examen une connaissance suffisante de cette doctrine.

2. Après l'année de noviciat, tous les religieux destinés à enseigner la doctrine chrétienne aux garçons ou aux fillettes, dans les écoles primaires ou privées, recevront un enseignement plus complet et seront formés à la méthode de catéchiser les enfants: ils devront être à même de passer un examen devant l'Ordinaire ou des juges par lui délégués.

3. Comme programme de cet examen, on peut adopter celui qui est en usage au Vicariat de Rome pour juger de l'aptitude à enseigner le catéchisme dans les écoles élémentaires.

4. Si ce n'est pas dans les écoles, mais dans une paroisse, que des religieux, hommes ou femmes, sont chargés d'enseigner la doctrine chrétienne aux enfants, ces religieux doivent se procurer à l'évêché un certificat d'aptitude.

Donné à Rome, à la Secrétairie de la S. Congrégation des Religieux.

A. H. M. Card. LEPICIER, Préfet.

V. LA PUMA, Secrétaire.

A. A. S., XXII, 1930, p. 28.



## JUBILE DE DIAMANT DE LA RDE SOEUR DESAUTELS

Le 7 juin, la Rde Soeur Desautels, des Soeurs Grises de Montréal, a célébré son jubilé de diamant de profession religieuse à la Maison Provinciale de Saint-Boniface. Infatigable ouvrière de l'aiguille, elle cousut longtemps pour les pauvres et les orphelins. Depuis de nombreuses années elle était occupée à confectionner des soutanes pour les prêtres. Bien que parvenue à sa quatre-vingt-deuxième année, seule la maladie l'a arrachée à son labeur il y a quelques semaines. Dans la joie de son coeur elle a trouvé la force de chanter du regard de la chapelle, pendant la messe jubilaire, un cantique d'action de grâces au Seigneur. Mgr Taché avait présidé la cérémonie de sa profession religieuse en 1870.

Nos respectueuses félicitations et nos meilleurs voeux à la digne religieuse.